

Bureau du 5 janvier 2004

Décision n° B-2004-1995

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 218, avenue Franklin Roosevelt et appartenant aux copropriétaires du groupe immobilier Le Soleil d'or**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Il est soumis au Bureau le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de l'avenue Franklin Roosevelt à Bron, d'une parcelle de terrain de 95 mètres carrés, libre de toute occupation ou location, située au numéro 218 de ladite voie, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 167 de la section C et appartenant aux copropriétaires du groupe immobilier Le Soleil d'or.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, lesdits copropriétaires céderaient le bien en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 :

- en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - en recettes - compte 132 800 - fonction 822 pour ordre - exercice 2004,

- en dépenses réelles - au compte 211 200 - fonction 822 - à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,